



D002
Appartement 2 pièces - RDC

ENTREE	4.18 m ²
SEJOUR-CUISINE	31.66 m ²
CHAMBRE	11.89 m ²
SDB	5.25 m ²
WC	2.14 m ²
DGT	3.35 m ²

TOTAL SURFACE HABITABLE 58.47 m²

TERRASSE	8.75 m ²
JARDIN PRIVATIF	69.08 m ²

TOTAL SURFACE (S) ANNEXE (S) 77.83 m²

LEGENDE:

	Interrupteur simple allumage / double allumage		Prise de courant 2P 10/16A-T
	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 10/16A-T (commandable)
	Interrupteur va & vient / va & vient double		Prise de courant 2P 10/16A-T (Accessibilité Personnes Handicapées) entre 0,50m et 1,50m du sol
	Bouton poussoir		Prise de courant 2P 10/16A-T "haute" à 1,10m du sol
	Interrupteur simple allumage à voyant		2 Prises de courant 2P 10/16A-T "haute" à 1,10m du sol
	Commande locale volet roulant		Prise de courant 2P 10/16A-T "haute" à 1,80m du sol dédiée hôte
	Point d'éclairage avec douille DCL (plafonnier)		Prise de courant 2P 10/16A-T élastique
	Point d'éclairage avec douille DCL (applique)		Prise de courant 2P 32A-T double plaque de cuisine
	Alimentation volet roulant		Prise de courant spéciale ligne directe L.V. LL. FOURN
	Gaie Technique Logement		Prise de communication RJ45
	Vidéophone		Sèche serviettes
	Détecteur autonome avertisseur de fumée		Radiateur
	Commande centralisée éclairage/volets ou arts électriques		Robinet de puisage

ELEMENTS DE CUISINE:

LL: lave linge	C: bloc cuisson
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique
F: fenêtre	GC: garde-corps
VR: volet roulant	PL: placard
	: faux-plafond/soffite h:2m25

NOTA:
 Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m
 La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020 INDICE:

NOTA:
 -Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
 -Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
 -Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
 -La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
 -Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.

